



ACADÉMIE DE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCEDURE D'AFFECTION EN COURS D'ANNEE EN CLASSE DE 6^{ème}

Admission et affectation en classe de 6^{ème}

Votre enfant est scolarisé dans un collège d'une autre académie

Transmettre **uniquement par mail ou par courrier**,
à Monsieur le Recteur, à l'attention de Madame la Cheffe du Service Académique
d'Information et d'Orientation, un dossier constitué de l'intégralité des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail du responsable légal
- La photocopie du bulletin scolaire du 1^{er} trimestre de l'année en cours
- L'exéat (certificat de radiation) délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé votre enfant
- Un extrait d'acte de naissance
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture d'électricité, d'eau, quittance de loyer ou copie de bail)
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant, **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation

 : 0594 27 20 61

Fax: 0594 27 20 02

@ : saio@ac-guyane.fr